

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Note technique

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité

Détail

Formation

Haute direction

Opérations

Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Charles Piroli

Directeur de la politique de réglementation des membres

416 943-6928

cpiroli@iiroc.ca

16-0280

Le 2 décembre 2016

Note d'orientation sur les services et les activités d'exécution d'ordres sans conseils

Prolongation de la période de commentaires

Le 3 novembre 2016, l'OCRCVM a publié pour une période de commentaires de 45 jours un projet de note d'orientation (la **note d'orientation**) sur les services et les activités d'exécution d'ordres sans conseils offerts par les courtiers membres (se reporter à [l'Avis 16-0251](#)).

Les participants du secteur ont demandé plus de temps pour étudier la note d'orientation et émettre leurs commentaires. En réponse à cette demande, nous prolongeons la période de commentaires jusqu'au **20 janvier 2017**.

Les commentaires devraient être soumis de la manière exposée dans l'Avis 16-0251. Toutes les lettres de commentaires que nous recevrons seront publiées sur notre site Internet à www.ocrcvm.ca.